



Procès-Verbal
Réunion du CSE d'établissement ifac
9 janvier 2020

Etaient présent(e)s :

Présidence :

Didier SINTES, Directeur des Ressources Humaines
Caroline GRUET, Responsable Ressources Humaines

Élu (e) s titulaires :

Muriel	PICAZO	CFDT	1 ^{er} collège	Marseille
Yann	BONNICHON	CGT	1 ^{er} collège	Sartrouville
Mohamed	FAKHRI	CFDT (DS)	2 ^{ème} collège	Sartrouville
Sylvain	LANDAU	CFDT	3 ^{ème} collège	Sartrouville
Anthony	LESAGE	CGT	1 ^{er} collège	Sartrouville
Christine	LORET	CFDT	1 ^{er} collège	Sartrouville
Cherazzedde	MANTE-CHABBI	CFDT	3 ^{ème} collège	Marseille
Sandrine	MEUNIER	CFDT	2 ^{ème} collège	Sartrouville
Delya	EL ASRI	Tous Ens.	1 ^{er} collège	Aulnay

Élu (e) s suppléants :

Younes	AINOUZ- RAHMOUNE	CGT	1 ^{er} collège	Sartrouville
--------	---------------------	-----	-------------------------	--------------

Délégués syndicaux de l'UES

Laurent BARTOS, SYNAFOR-CFDT
Mohamed FAKHRI, SNAPAC-CFDT

Invitée :

Hélène SETTI, Assistante Direction Ressources Humaines

Sont excusés (e) s les absents (e) s suivant (e) :

Élu (e) s titulaires :

Abdelmajid	BENAMAR	CGT	1 ^{er} collège	Bussy
Elie	HERBEMONT	SUD	1 ^{er} collège	Nîmes
Rachida	IDIR	Tous Ens.	1 ^{er} collège	Aulnay
Stéphanie	KAUS	CFDT	2 ^{ème} collège	Grenoble
Mickael	FLAMENT	CFDT	1 ^{er} collège	Sartrouville
Yannick	PIERRIER	Tous Ens.	1 ^{er} collège	Le Raincy
Angelique	PREVOT	SUD	1 ^{er} collège	Nîmes
Assa	SOUMARE	CFDT	2 ^{ème} collège	Paris
Imene	ZEBAIR	Tous Ens.	1 ^{er} collège	Aulnay
Coralie	ANTON	Tous Ens.	2 ^{ème} collège	Aulnay



Comité Social et Economique IFAC

53 rue du R. P. Christian Gilbert – 92600 Asnières sur Seine

Marietou	DIALLO	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Yassine	EL AAFIF	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Cedrick	FIMIEZ	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Nathalie	MADEIRA CAIADO	CGT (DS)	1er collège	Sartrouville

Délégués syndicaux de l'UES

Nathalie MADEIRA, USPAOC-CGT

ORDRE DU JOUR

1 – Validation du PV du 3 décembre 2019

2 – Mouvement de personnel au CSE

- a) Remplacement des élus absents
- b) Recrutement d'une personne à ½ temps pour gérer le secrétariat, l'administratif, les PV de réunion

3 – Fonctionnement du CSE

- a) Règlement intérieur du CSEe
- b) Subventions
- c) Mise en place d'un accord fixant les modalités de versement et périodicité
- d) Conventions de rétrocession des subventions ASC et fonctionnement entre les CSEe et le CSE c.
- e) Ouverture compte bancaire du CSEe Ifac
- f) Présentation de devis pour le kit de communications CSE et mise en place d'un site internet CSE.

4 – Consultation du CSE

- a) Dossier inaptitude
 - i. ██████████ (Fontenay le Fleury), animatrice
- b) Suivi des dossiers
- c) Base de données économique et sociale (BDES)

5 – Mise en place des représentants de proximités dans les établissements ifac

6 – Formation des membres du CSE

7 – Actions sociales

- a) Bilan 2019
- b) Projet ASC 2020
- c) Modalités d'attribution des ASC 2020

8 – Plan de développement des compétences



a) Présentation du plan de formation professionnelle 2020

9 – Point sur le contentieux SUD à propos des élections 2019

La séance est ouverte le 9 Janvier à 10h30, Salle Montessori à Asnières.

1 – Validation du PV du 3 décembre 2019

PV non finalisé, sera transmis par courriel pour validation avant la prochaine réunion.

Anthony LESAGE demande que les PV et les ordres du jour soient diffusés dans un délai raisonnable afin de permettre aux membres du CSEe d'en prendre connaissance avant la réunion pour d'éventuels retours.

Le Président Didier SINTES acquiesce, certaines informations doivent être transmises rapidement à l'ensemble des collaborateurs.

Sylvain LANDAU propose de diffuser des extraits de PV en fonction de l'urgence des sujets.

2 – Mouvement de personnel au CSE

a) Remplacement des élus absents

Pas de mouvement à ce jour. La rupture de contrat de travail de Jocelyn devrait intervenir dans le courant du mois de janvier.

Le Président Didier SINTES rappelle qu'il serait bénéfique de solliciter les suppléants lorsque les élus ne sont pas disponibles.

Rappel : remplacement des élus par collègue et par syndicat

b) Recrutement d'une personne à ½ temps pour gérer le secrétariat, l'administratif, les PV de réunion.

Les membres du CSEe valident à l'unanimité la création d'un ½ temps de travail.

Mohamed FAKHRI demande qui sera l'employeur, en rappelant que le CSEc n'a pas de budget de fonctionnement propre mais qu'il doit solliciter les CSE d'établissement pour constituer son budget de fonctionnement.

Le CSEe demande à l'employeur de supporter le contrat, et de disposer d'« une mise à disposition » aux différents CSE.

Le Président Didier SINTES accède à la demande : l'Ifac portera le contrat du/de la collaborateur(trice) retenu et refacturera aux CSE les 50% correspondant aux prestations effectuées pour le compte de ces derniers.

Déroulement de l'avis de candidature Interne :

Etablissement de la fiche de poste par les secrétaires des CSE

L'employeur est en charge du 1er entretien, et proposera aux bureaux des CSE un panel de candidatures, qui après entretiens rendront leur décision du candidat retenu.

La fiche de poste doit être établie par les CSE.

Une convention sera établie entre l'employeur et les CSE.



3 – Fonctionnement du CSE

a) Règlement intérieur du CSE

Mohamed FAKHRI précise que l'accord du 15 janvier 2019 sert de base, le règlement Intérieur n'est pas urgent pour le moment.

Le Président Didier SINTES propose de réactualiser le règlement intérieur et de le diffuser à l'ensemble des membres par email afin d'en prendre connaissance.

Celui-ci sera travaillé lors d'une prochaine réunion CSEe sur les points nécessaires.

b) Subventions

c) Mise en place d'un accord fixant les modalités de versement et périodicité

Mohamed FAKHRI souhaite connaître les différentes échéances des subventions, quand, et comment seront-elles versées ?

Le Président Didier SINTES répond :

Pour les ASC : Le transfert de trésorerie se fera en fonction des déploiements des actions sociales.

Pour le fonctionnement : La subvention sera versée par quart prévisionnel

d) Conventions de rétrocession des subventions ASC et fonctionnement entre les CSEe et le CSEc.

Les conventions de rétrocession sont approuvées sur le fond et la forme par les membres du CSE Ifac. L'organisation des signatures est à organiser.

e) Ouverture compte bancaire du CSE Ifac

Le compte bancaire sera ouvert au plus tard fin janvier 2020, Laurent BARTOS est en contact avec la banque et se charge de transmettre les documents nécessaires pour finaliser son ouverture.

f) Présentation de devis pour le kit de communications CSE et mise en place d'un site internet CSE.

Kit de communications : Laurent BARTOS a demandé au service communication de l'Ifac un devis pour un kit de communication. Pas de devis ce jour.

Site Internet : Même demande pour un site informatique : le devis a été transmis par un collaborateur autoentrepreneur, coût : 1 000 € pour la création, suivi, et gestion ; 100 € de maintenance annuelle. Le site sera hébergé par l'Ifac

Les membres du CSEe valident à l'unanimité la création du site Internet

Anthony Lesage, rappelle que les PV ne sont toujours pas diffusés et de ce fait non affichés.

Le Président Didier SINTES assure que le nécessaire sera fait.

4 – Consultation du CSE

b) Dossier inaptitude

i. [REDACTED], animatrice

Salariée animatrice 37 % transférée depuis plus de deux ans, lors de la reprise du marché, et qui a travaillé 15 jours.



Dossier inaptitude de la médecine du travail :

- Pas de port de charges de + de 3kg
- Pas de station assise (pas trop longtemps)
- Pas de station debout

La commission SSCT va se rapprocher du salarié pour connaître ses doléances, et fera un retour au plus vite.

Les membres du CSEe valident la poursuite de la procédure si c'est le souhait du salarié, afin de la libérer au plus vite de ses obligations professionnelles.

c) Suivi des dossiers

La procédure suit son cours pour :



c) Base de données économique et sociale (BDES)

Le secrétaire Mohamed FAKHRI demande ou en est la BDES et du problème technique que rencontre l'employeur depuis septembre.

Le Président Didier SINTES répond que pour l'instant le service concerné n'a pas eu le temps techniquement de faire le nécessaire.... D'ici la prochaine réunion la BDES sera opérationnelle.

5 – Mise en place des représentants de proximités dans les établissements Ifac

Le secrétaire Mohamed FAKHRI demande au vu des difficultés rencontrées lors l'action sociale « Noël », de mettre en place des représentants de proximité.

Laurent BARTOS propose que les 24 personnes élues titulaires se répartissent l'ensemble des tâches indues à leurs fonctions et qu'il n'y ait pas une ou deux personnes qui supportent tout au quotidien.

Il précise que c'est une problématique des élections, de ne pas avoir représentation nationale, ce qui pose aujourd'hui un vrai problème de charge de travail.

Il propose au regard du nombre des établissements de l'Ifac, que chaque membre élu puisse avoir en charge un établissement... et qu'il soit référencé auprès des salariés.

Cherazdede MANTE-CHABBI précise que pour le « Sud PACA » elle-même et son équipe sont très bien identifiées, et qu'elle assume entièrement son rôle, en revanche elle demande des moyens nécessaires (ligne téléphonique dédiée), ainsi qu'une régie d'avance afin de régler les frais de transport pour les réunions CSE.

Anthony LESAGE demande pourquoi attendre ce constat, et pourquoi ne pas avoir anticipé avec des élections de CSE « pluriels » ce qui aurait permis que l'ensemble des salariés soient représentés, par collègue et par syndicat...



Le secrétaire Mohamed FAKHRI, trouve le débat intéressant mais réitère sa question, concernant la mise en place de représentants de proximité physique pour apporter un véritable relais auprès des salariés au niveau local, et un soutien physique aux membres élus.

Le président Didier SINTES, répond que pour l'instant il n'y aura pas de représentants de proximité.

6 – Formation des membres du CSE

Le président Didier SINTES informe les membres du CSE que la législation sur la formation SSCT a évolué, elle n'est plus obligatoire pour l'ensemble des membres du CSE dès lors qu'il existe une commission SSCT.

De ce fait seuls les membres titulaires et leurs suppléants de la CSSCT partiront en formation !

7 – Actions sociales

a) Bilan 2 019

Dans l'ensemble l'action « Noël » c'est bien passée, quelques erreurs dans la base de données mais tout a été régularisé.

La présentation des chèques a été bien appréciée (enveloppe, liste...)

En revanche, il y a eu un sentiment d'injustice concernant les montants impartis entre les temps pleins et les temps partiels l'écart n'était pas suffisant.

Attention à la Jurisprudence : congés parentaux, longue maladie etc. les salariés doivent bénéficier des actions sociales.

b) Projet ASC 2020

Budget Provisionnel de 400.000€

1. Chèques cadeaux de Noël : suite aux retours de nos collègues, nous proposons le fonctionnement suivant :

- De 0,001 à 0,2999 ETP : 30€
- De 0,3 à 0,4999 ETP : 50€
- De 0,5 à 0,7999 ETP : 80€
- De 0,8 à 1 ETP : 120€

Soit un budget Total de 180 000€

2. Chèques vacances :

- De 0,3 à 0,4999 ETP : 50€
- De 0,5 à 0,7999 ETP : 80€
- De 0,8 à 1 ETP : 120€

Soit un budget Total de 168 000€

3. Actions collectives : 30 000€

4. Évènements (naissance, adoption, unions) : 7 000€

5. Prise en charge BAFA : 6 000€

Soit un total de 391 000€



Le secrétaire Mohamed FAKHRI demande à l'employeur de prendre en charge la participation dédiée à la formation BAFA des enfants majeurs des salariés de l'Ifac. Par ailleurs l'Ifac prend en charge 50% dans plusieurs délégations Ifac.

Cherazede MANTE-CHABBI confirme la prise en charge formation BAFA des enfants de salariés du PACA à 50%.

Sylvain LANDAU déclare que si avantage accordé par l'Ifac il y a, il devrait être applicable dans toutes les régions de la même manière.

Le Président Didier SINTES prend note de la demande et reviendra vers le CSEe avec une réponse circonstanciée.

Le projet des ASC est validé par l'ensemble des membres du CSEe, et attend le retour de l'employeur sur la prise en charge BAFA.

Sylvain LANDAU, propose que le budget restant de 9 000 €, soit affecté à un fonds de solidarité ou de secours pour les salariés en difficultés.

Le secrétaire Mohamed FAKHRI rappelle que d'autres leviers sont mis à disposition par l'Ifac à l'attention des salariés en difficultés, l'avance sur salaire ou le crédit à hauteur de 1 500€ pour un taux voisinant les 1%, prélevés à la source.

c) Modalités d'attribution des ASC 2020

Point reporté à la prochaine réunion CSEe, les modalités ne sont pas finalisées.

8 – Plan de développement des compétences

a) Présentation du plan de formation professionnelle 2020

Didier SINTES présente le plan de formation 2020.

En synthèse, le plan de développement des compétences portera sur un budget de 324 000 €.

Ce budget est décomposé en :

- 65 000 € au titre du plan de développement des compétences, développé en local pour chaque territoire,
- 259 000 € au titre des formations « Campus ».

Plan de développement des compétences local :

- 707 inscriptions à des formations regroupées sous 6 thèmes (Animation : 47%, Compta/RH/juridique/Com : 4%, Informatique : 9%, Management : 1%, Règlementaire : 4% et Sécurité 35%)
- La répartition des collaborateurs inscrits est le reflet de la structuration de l'effectif de l'Ifac en matière de répartition F/H et de statut Cadre/non cadre.

« Campus » Ifac



Comité Social et Economique IFAC
53 rue du R. P. Christian Gilbert – 92600 Asnières sur Seine

- 37 formations proposées (60% accueil et encadrement, 24% développement personnel, 16% outils d'encadrement),
- 536 inscriptions, réparties, comme pour le plan de développement des compétences, selon la structuration de l'effectif de l'Ifac en matière de répartition F/H et de statut Cadre/non cadre,
- Répartition des inscriptions selon les 4 axes de développement fixés dans les orientations de la formation professionnelle 2020 : Comportemental, HSE, Expertise métier et Management,
- Calendrier prévisionnel calé sur le 1^{er} semestre 2020.

9 – Point sur le contentieux SUD à propos des élections Ifac 2019

Le temps juridique suit son cours. Les audiences ont été recalées compte tenu des mouvements sociaux au sein des tribunaux. Prochaines échéances : 31 janvier et 23 avril 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.

Mohamed FAKHRI
Secrétaire du CSE

Didier SINTES
Président du CSE